

# E

## Accord portant sur la relation d'affaires comportant un risque accru

L'admission d'une **relation d'affaires comportant des risques accrus** nécessite l'accord d'une personne ou d'un organe supérieur, ou de la direction de l'intermédiaire financier (§ 32 al. 7 du Règlement de l'OAR PolyReg).

L'admission d'une **relation d'affaires avec une personne politiquement exposée**, et tous les ans, la poursuite de cette relation, nécessite l'accord de la direction à son plus haut niveau ou de l'un de ses membres (§ 34 al. 4 du Règlement de l'OAR PolyReg).

### Nature du risque accru:

- Relation d'affaires comportant un risque accru  
(Signature d'une personne ou d'un organe supérieur ou de la direction)
- Relation d'affaires avec une personne politiquement exposée (PEP)  
(Signature de la direction à son plus haut niveau ou l'un de ses membres)
  - Le cocontratant est un PEP
  - L'ayant droit économique est un PEP

Nom du PEP: \_\_\_\_\_

### Indications concernant la relation d'affaires:

Début de la relation d'affaires (date): \_\_\_\_\_

Relation d'affaires concernée: \_\_\_\_\_

Risque accru (description du risque): \_\_\_\_\_

Clarifications particulières: \_\_\_\_\_

La surveillance est assurée:  Oui  Non

La documentation est établie:  Oui  Non

### Accord portant sur la relation d'affaires:

- Admission d'une relation d'affaires comportant un risque accru
- Admission d'une relation d'affaires avec une personne politiquement exposée (PEP)
- Annuellement: poursuite de la relation d'affaires avec un PEP

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature d'une personne ou d'un organe supérieur, ou de la direction / de la direction à son plus haut niveau ou l'un de ses membres au moins